



Abeille - Section cyclotourisme

Bulletin d'inscription

Années 2015 - 2016



<http://abeille-cyclotourisme.fr>

Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, la Fédération Française de cyclotourisme offre **aux nouveaux adhérents** la possibilité de prendre une licence dite "fin de saison ou 16 mois". Cette licence est valable pour les 4 derniers mois de l'année en cours et les 12 mois de l'année suivante.

Toutefois, il faudra la renouveler gratuitement à l'ouverture de la nouvelle saison.

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Type de pratique		
				Route	VTT	Les deux
Adresse postale :						
Adresse e-mail :						
Téléphone :		Domicile	Portable	Travail		

Catégories	Cotisations		Revue FFCT (1)	Assurance			Récapitulatifs			Montants choisis (5)
	Abeille	FFCT		Formule "MB (2)"	Formule "PB (3)"	Formule "GB (4)"	Formule "MB"	Formule "PB"	Formule "GB"	
Adultes sans revue	26,00 €	26,00 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	67,00 €	68,50 €	117,00 €	
Adultes avec revue	26,00 €	26,00 €	17,00 €	15,00 €	16,50 €	65,00 €	84,00 €	85,50 €	134,00 €	
2 ^{ème} adulte (famille)	20,30 €	10,70 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	46,00 €	47,50 €	96,00 €	
jeune de 7 à 25 ans (famille)	5,00 €	5,50 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	25,50 €	27,00 €	75,50 €	
jeune de moins 7 ans (famille)	-	-	-	-	-	48,50 €	-	-	48,50 €	
Jeunes < 25 ans sans revue	5,00 €	10,50 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	30,50 €	32,00 €	80,50 €	
Jeunes < 25 ans avec revue	5,00 €	10,50 €	17,00 €	15,00 €	16,50 €	65,00 €	47,50 €	49,00 €	97,50 €	
Total cotisations :										

- (1) Pour tout nouveau licencié, le tarif de l'abonnement à la revue *Cyclotourisme* est de 17 € au lieu de 23 €.
- (2) **MB** (Mini Braquet) : Responsabilité civile + recours et défense pénale + accident corporel + assistance rapatriement + dommage au casque et au cardio fréquencemètre.
- (3) **PB** (Petit Braquet) : Idem MB mais avec capital majoré pour assurance corporelle, invalidité permanente et décès cardio vasculaire (sous certaines conditions).
- (4) **GB** (Grand Braquet) : Idem **PB** + dommages au vélo, au GPS et aux équipements vestimentaires.
- (5) Pour chaque personne, indiquer dans cette colonne le montant de la cotisation en fonction de sa catégorie et du type d'assurance choisi (**MB**; **PB**; **GB**), ainsi que les options retenues.

Chaque adhérent doit renseigner et signer la déclaration du licencié relative à la connaissance des informations sur les assurances.

Pour les **nouveaux licenciés**, fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI).

Pour les formules **Petit Braquet** et **Grand Braquet**, afin de bénéficier des montants d'indemnités majorées en cas de décès d'origine cardio-vasculaire, il est nécessaire de fournir un CMNCI ou un CMNCI plus un justificatif de test d'effort.

Nota : Pour être valable, le CMNCI doit être établi dans les 4 mois précédant ou dans le mois qui suit la délivrance de la licence en cours.

Bulletin à remettre en réunion, ou adresser à :

Edwige BRIAND
17, impasse du Clos Neuf
78570 Chanteloup les Vignes,
accompagné d'un chèque à l'ordre de :
Abeille de Rueil - Section Cyclotourisme